

## Barème des infractions au code de la route : Equipement

Description	Type	Article	Amende forfaitaire (paiement dans les 45 j)	Amende minorée (paiement 3 à 15j)	Amende majorée (après 45 j)	Amende maximale (tribunal)	Prison	Suspension du permis	Annulation du permis	Immobilisation	Confiscation	Points
Défaut de la signalisation obligatoire des jeunes conducteurs (macaron A)	contravention 2 <sup>e</sup> classe	R.413.5	35 €	22 €	75 €	150 €	Non	Non	Non	Non	Non	0
Défaut d'éthylotest	–	R.234-7, R 233-1 al6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Transport, détention, usage d'appareil destiné à déceler ou perturber les contrôles (détecteurs), ou à avertir ou informer de la localisation radars (avertisseurs radars)	Contravention 5 <sup>e</sup> classe	R 413-15		-	-	1 500 €	Non	3 ans (aménagement possible activité professionnelle)	Non	Non	Saisie appareil - Confiscation de plein droit de l'appareil, du véhicule si l'appareil y est placé, adapté	6
Circulation d'un véhicule équipé d'un appareil en fonctionnement avec écran (hors cas GPS)	contravention 5 <sup>e</sup> classe	R 412-6-2				1 500 €	Non	Non	Non	Non	Saisie appareil - Confiscation de plein droit appareil en condamnation	3
Non respect par conducteur des prescriptions du Code de la Route concernant la détention et l'usage des gilets et triangles de sécurité en cas de panne	Contravention 4 <sup>e</sup> classe	R 416-19	135 €	90 €	375 €	750 €	Non	Non	Non	Non	non	0